

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 OCTOBRE 2021 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, JOUBERTON Philippe, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : Mme COURTADON Hélène (procuration à Mme THAUVIN), Mme FERREIRA Raquel (procuration à M. ROSSIGNOL), Mme BUFFARD Frédérique (procuration à Mme GARRACHON), M. BRUNET David (procuration à Mme MEGE), Mme FALKENAU Carole (procuration à M. ANTUNES), M. BERNARDIN Ludovic (procuration à M. MASSON), Mme EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY), Mme BOSQUET Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSAINISSEMENT
- ASSOCIATIONS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire adresse ses sincères pensées à Mme Raquel Ferreira suite au décès subit de son compagnon M. Alain Bellot. Il remercie ceux qui ont assisté à ses obsèques et ont témoigné de leur soutien.

Il rappelle également le décès de M. Georges Berger dit « Jojo » qui a tenu le Sporting-bar pendant de nombreuses années avec son épouse Martine.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

- Manutan : Equipement de tableaux d'affichage pour l'école élémentaire : 327.84 €
- Pgd's : Fournitures école maternelle : 484.01 €
- Syndicat du Bois de l'aumône : Ticket de sortie : 990.52 €
- Librairie Laïque : Jeux école élémentaire : 362.35 €
- JCV : Réparation du véhicule Jumpy : 175.97 €
- Combrailles Autos Services Changement des pneus du véhicule Berlingot : 222.74 €

TRAVAUX :

Ecole maternelle : Le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention a été attribuée par le Conseil Département 63 dans le cadre du plan de relance.

Un planning de travaux devra être réfléchi afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école.

Voirie 2022 : L'adjoint en charge a effectué les relevés pour les travaux de réfection des routes pour 2022 avec le responsable de la voirie de la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge. Le Maire souhaite que les petits travaux de voirie soient réalisés par les entreprises locales, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est nécessaire de passer par une modification du marché au niveau de la Communauté de communes ayant la compétence. Le Maire a sollicité la Communauté de communes pour revoir ce fonctionnement.

PTI : Protection du Travailleur Isolé : L'adjoint à la voirie indique au Conseil la nécessité d'acquérir un appareil de protection du travailleur isolé. Cet outil permet la protection des agents techniques lorsqu'ils sont seuls dans les différentes tâches qu'ils doivent accomplir (passage du girobroyeur, etc...).

PROJETS :

Future Mairie : Le Maire informe le Conseil sur l'état d'avancement du projet de la future Mairie. Il indique que le permis de construire est déposé. Le cabinet d'architectes est dans la phase de préparation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Maison de santé : Une réunion a eu lieu le 28 septembre 2021 avec les élus, Mme Marie-Pierre Condat, responsable coordonnatrice santé au SMADC et l'ensemble des professionnels de santé de la commune pour la présentation du cabinet d'architectes. Au cours de cette réunion, le Maire a proposé aux professionnels un changement de lieu d'implantation de la maison de santé.

Le nouveau terrain situé rue des Ecoles serait plus grand, plus adapté et présenterait de meilleures conditions de construction. Ce nouveau lieu d'implantation est validé unanimement par le Conseil et les personnes présentes.

Les professionnels de santé intéressés par le projet devront faire connaître leur intention avec un courrier adressé à la mairie.

Une prochaine réunion avec l'ensemble des professionnels de santé et les différents interlocuteurs de ce projet aura lieu le lundi 08 novembre 2021 pour la présentation d'une esquisse du futur bâtiment.

Gendarmerie : Le Maire rappelle la rénovation de la brigade de gendarmerie et des logements attenants. En 2020, les services administratifs de la Gendarmerie ont demandé la réhabilitation de l'ensemble. Les services de la Gendarmerie se sont engagés à prendre en charge une partie de la rénovation en pratiquant un échelonnement financier des travaux sur plusieurs années. Le cahier des charges a été rédigé afin de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux. Le Conseil municipal avait déjà autorisé la procédure par délibérations du 23 février et du 25 mai 2021.

Opération « Petites Villes de Demain » : La Commune a été intégrée dans le programme « Petites Villes de Demain ». Une réunion s'est déroulée à la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge afin de présenter les projets de chaque commune. Pour la commune des Ancizes-Comps, onze projets ont été proposés pour la mandature, sous réserve de l'obtention des aides publiques. Les frais d'études pourront être pris en charge à hauteur de 50 %.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

Point sur les subventions pour les projets 2021 : Le Maire rappelle les différentes subventions allouées par l'Etat et les collectivités à ce jour concernant les projets en cours ou ceux à venir :

ASSAINISSEMENT	Montant des travaux	Subvention Agence de l'eau	Subvention Conseil Départemental
Travaux réseaux	117 000 €	En attente	22 943 € (15%)
Diagnostic	37 450 €	18 725 € (50%)	11 235 € (30%)
Plan d'épandage	5 045 €	Pas de Sub	1 513 € (30%)
Traitement des boues	13 830 €	6 915 € (50%)	Pas de Sub

MAIRIE	Montant des subventions
Conseil Départemental 63 – FIC	43 000.00€
ETAT – DSIL	207 000.00€
ETAT - DETR	150 000.00€

CAMION Lame et saleuse	Montant des subventions
Conseil Départemental 63	12 000.00€

ECOLE MATERNELLE	Montant des subventions
Conseil Départemental (63)	24 870.00€
Conseil Régional ARA	15 000.00€
Etat (DETR)	37 200.00€

Taxe d'aménagement 2022 : Le Maire indique que la taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et les installations et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle comprend une part communale et une part départementale. La part communale a été fixée à 2.25 % par délibération du 28 novembre 2017. Le Maire propose de maintenir la taxe à 2.25 % pour 2022. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Panneaux photovoltaïques : L'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux est prévue dans le cadre d'une commande groupée avec la Communauté de communes CSM. L'appel d'offres a eu lieu et la Commission d'Appel d'Offres a retenu une entreprise qui a fait une proposition inférieure à l'estimatif. Le coût de l'installation estimé à 19 000 € est ramené à environ 14 000 € par installation. Les panneaux photovoltaïques sont garantis pièces et main d'œuvre pendant 25 ans et 10 ans en cas de cessation, avec un recyclage à 94 %.

Démolition et construction de logements locatifs sociaux « Le Champ des Sables » : Suite à la démolition de 24 logements locatifs sociaux situés au lieu-dit « Le Champ des Sables » appartenant à l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (OPHIS) du Puy-de-Dôme, un accord a été trouvé pour les modalités de reconstruction de logements. Une convention doit être approuvée sur la reconstruction de logements sur plusieurs sites pendant la mandature.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir avec l'OPHIS. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour la signature de cette convention.

AFFAIRES FONCIERES :

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- à l'unanimité pour la propriété AN 60-61 d'une superficie totale de 1 061 m² pour 84 000.00 €,
- à l'unanimité moins 2 abstentions M. Manuby et M. Antunes (ils sortent car ils ont des liens familiaux avec les acheteurs) pour les propriétés AY 596-597 d'une superficie de 1067 m² au prix de 18 500.00 € et AY 596-598 d'une superficie de 1106 m² au prix de 13 500.00 €.

Acquisition d'une partie de parcelle située en « emplacement réservé » : Le Maire informe le Conseil municipal de la vente d'un terrain derrière l'église d'une superficie d'environ 3 800 m². Cette parcelle est grevée de « l'emplacement réservé n° 4 » au Plan Local d'Urbanisme afin de conserver le chemin existant permettant un accès piéton du centre bourg en direction des lotissements des Charmilles et des Frênes, puis de la Brousse. Le Maire propose de laisser la vente de cette parcelle mais d'acquérir la bande correspondant à l'emplacement réservé, soit environ 250 m² au prix de 8.56 € le m², montant fixé au futur acquéreur du terrain. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La Poste : Le Maire indique que le bureau de Poste fermera le mercredi 29 décembre 2021 à 12h00. Des travaux intérieurs seront nécessaires pour la mise en place de la future agence postale communale. Le bureau ré-ouvrira le mardi 11 janvier 2022.

Acquisition de terrains : Le Maire rappelle les cessions à la Commune des parcelles cadastrées AP 419 et AK 166, AL 4 et AL 216. Ces cessions ne peuvent intervenir à titre gratuit comme indiqué dans les précédentes délibérations mais à « l'Euro symbolique ». Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Révision allégée du PLU : Le Maire rappelle la procédure en cours pour la révision allégée du PLU. Il indique qu'il serait opportun de profiter de cette révision pour lister les possibles zones à modifier et procéder au changement de certaines dénominations. Plusieurs secteurs ont été identifiés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le Cabinet Réalités afin d'étudier la possibilité d'étudier ces points et de disposer d'un devis.

ASSAINISSEMENT :

Etude diagnostique d'assainissement - Mission d'assistance de la SCOP SOMIVAL : Le Maire rappelle que l'étude diagnostique d'assainissement communal sera réalisée par le Cabinet C²EA et va débuter prochainement. Le Cabinet SOMIVAL propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise à jour de l'étude diagnostique pour l'assistance aux réunions, l'élaboration des comptes-rendus, l'analyse des rapports et commentaires, le traitement administratif des situations financières d'étude du cabinet CE2A et l'assistance technique à l'élaboration du programme de travaux. Le coût de cette mission est de 2 850 € HT, soit 3 420 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du cabinet SCOP SOMIVAL.

Une réunion de lancement de l'étude s'est déroulée le 5 octobre avec les cabinets C2EA, SOMIVAL, et le syndicat SIOULE ET MORGE.

Station d'épuration de Tournobert : L'adjoint à l'assainissement fait part au Conseil de différents points d'avancement de travaux, de projets et études à venir concernant l'assainissement sur la commune. La réception des travaux de la nouvelle station d'épuration de Tournobert a eu lieu ce jour à 10h30. Le chemin d'accès est terminé depuis la semaine dernière. Pour les travaux d'aménagement des espaces verts, il restera uniquement la plantation des arbustes côté lotissement.

Travaux sur réseaux d'assainissement : L'entreprise BESANCON a été retenue par la commune pour les travaux sur les réseaux des secteurs Les Combes, Boucheix et La Brousse au prix de 117 193.00€ HT.

ASSOCIATIONS :

Subvention à l'École des Sciences de Châteauneuf les Bains : Cette dernière a sollicité une subvention. L'octroi d'une subvention de 100 € a été décidé à l'unanimité.

Association de la pétanque : Une rencontre a eu lieu avec l'association de la pétanque qui sollicite de la commune un espace et un local pour pratiquer leur discipline dans de bonnes conditions.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Combrailles Sioule et Morge : Approbation du rapport de la CLECT – Septembre 2021 : Le Maire informe le Conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 20 septembre 2021 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges concernant trois compétences :

- 1 Le montant de l'évaluation des charges au titre des fluides pour les locaux mis à disposition pour les ALSH (à compter de l'exercice 2021)
2. Ajustement des transferts de charges sur la compétence voirie (à compter de l'exercice 2022)
3. Correction du transfert de charges pour la compétence restauration scolaire sur la commune de MANZAT (à compter de l'exercice 2021)

En séance, le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité. Il doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées tel que présenté ci-dessus.

SYNDICATS :

SICTOM Pontaumur-Pontgibaud - rapport d'activités 2020 : Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SICTOM Pontaumur/Pontgibaud. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Conseil Municipal prend acte du rapport du SICTOM Pontaumur/Pontgibaud.

SICTOM : Installation de nouvelles colonnes : Le Maire rappelle au Conseil que le SICTOM a investi dans de nouvelles colonnes à verre et à emballages, plus modernes avec un nouveau design. Elles seront installées sur différents secteurs de la Commune.

SIEG : Une visite a été faite sur le terrain avec l'adjoint et un conseiller pour identifier les secteurs éventuels à enfouir pendant la mandature. La Commission devra aussi vérifier les éclairages de nuit. Un certain nombre de candélabres ne fonctionnent pas ou sont éteints sur certains secteurs. A l'inverse, d'autres qui devraient être éteints sont allumés toute la nuit.

SIRB – problème financier du budget de fonctionnement : Le Maire informe le Conseil des difficultés financières du SIRB pour le budget de fonctionnement à hauteur de 200 000 €. Au printemps dernier, il avait été défini une clé de répartition par le conseil syndical du SIRB avec le versement de 18 000 € par commune pour combler ce déficit. Certaines communes ne souhaitent pas verser cette somme prétextant du budget, de la taille et du nombre d'habitants de leur commune. Une réunion a eu lieu jeudi 21 octobre afin de définir une nouvelle méthode de calcul selon les 3 hypothèses suivantes:

- 1ère hypothèse : maintien du calcul et du vote en conseil syndical de 18 000 € par commune,

- 2ème hypothèse : calcul avec une part fixe de 9 000 € et une part variable par rapport au nombre d'habitants par commune,
- 3ème hypothèse : calcul sur le pourcentage actuel de chaque commune en suivant les statuts datant de 1966.

Selon l'hypothèse retenue, la commune des Ancizes-Comps pourrait être pénalisée. La première hypothèse serait la moins impactante pour notre commune mais il ne semble pas que ce soit celle retenue par la majorité des communes adhérentes du SIRB. Un conseil syndical aura lieu jeudi 28 octobre avec la présence des délégués pour déterminer la solution retenue.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rencontre avec les élus de St Georges de Mons et Queuille le 29 octobre 2021.
- Colis du CCAS : ils sont commandés et seront distribués en fin d'année.
- Cérémonies du 11 novembre : elles auront lieu aux horaires habituels mais sans vin d'honneur en raison des contraintes sanitaires.
- Personnel : Informations diverses.
- Informations concernant des vols commis dans une entreprise de la commune et autres faits divers.
- Travaux rue du Boucheix : remplacement de la conduite d'eau par le Syndicat Sioule et Morge. Une déviation sera mise en place jusqu'à la fin de l'année.
- Création d'un « annuaire des élus » en cas d'urgence.
- Association « Panse-bêtes » pour la sauvegarde de la faune sauvage et du renard classé nuisible.
- Cabane de chasse à Sagnes : avancement du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.